

REGLEMENT

NOCTIRAID

2018



Règlement de « NoctiRaid 2018 : raid nocturne »

Tous les participants doivent prendre connaissance du règlement avant l'évènement. En s'inscrivant au NoctiRaid 2018, les participants acceptent ce règlement et s'engagent à le respecter. De plus, ils déclarent être couvert(e)s par une assurance personnelle et prendre sous leur responsabilité tout accident de santé à la suite ou au cours de cette épreuve.

1. LE PRINCIPE

L'évènement du NoctiRaid regroupe 2 épreuves distinctes et séparées : le NOCTIRAID et Le NOCTISPRINT. Les participants ne peuvent pas s'inscrire sur les deux épreuves par faute de sécurité.

2. Le NOCTIRAID

Le NOCTIRAID est un raid nocturne multisports qui a lieu dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 février 2018. Il se déroule sur un parcours entre 55 et 60 km, et emprunte en grande partie les chemins de randonnée de la Vallée de Chevreuse (91). Il est également possible que les coureurs doivent emprunter des portions de route. La compétition se déroule par équipe de trois. Le but : réaliser le parcours chronométré le plus rapidement possible, en participant à toutes les activités et disciplines proposées.

3. Le NOCTISPRINT

Le NOCTISPRINT est un raid nocturne multisports qui a lieu à la tombée de la nuit, le samedi 10 février 2018. Il se déroule sur un parcours entre 20 et 25 km et emprunte en grande partie les chemins de randonnée de la Vallée de Chevreuse (91). Il est également possible que les coureurs doivent emprunter des portions de route. La compétition se déroule par équipe de trois. Le but : réaliser le parcours chronométré le plus rapidement possible, en participant à toutes les activités et disciplines proposées.

4. L'ÉTHIQUE

Les coureurs, bénévoles et organisateurs s'entendent ainsi autour des valeurs suivantes :

Le respect des personnes

Se respecter soi-même et respecter les autres : les bénévoles, les autres coureurs, les organisateurs, et la population locale qui accueille la course en pleine nuit :

- Nous n'autoriserons aucune forme de tricherie avant et/ou pendant la course
- L'aide matérielle aux autres coureurs est autorisée pendant la course
- Le respect des riverains est de rigueur lors des traversées de zones urbaines



Le respect de l'environnement

Respecter la faune et la flore environnante doit être une préoccupation permanente de l'ensemble des participants. L'organisation mettra en place un tri sélectif des déchets ainsi que différentes actions visant à favoriser le développement durable.

Le partage et la solidarité

Chaque coureur ou volontaire, viendra prioritairement en aide à tout participant en situation dangereuse.

L'exploration de ses limites et la connaissance de soi

Chaque coureur doit prendre en compte ses limites. Des points de secours seront mis en place. Toutefois, vous devez vous arrêter si votre état physique se dégrade.

Les récompenses

L'organisation ne prévoit aucune dotation financière. Des lots seront prévus pour les trois premières équipes au classement général pour chacune des deux épreuves. Les meilleures équipes de chacune des catégories homme, femme, et mixte seront également récompensées pour le NoctiRaid. Tous les coureurs qui terminent la course bénéficieront également d'une récompense « Finisher ».

5. LES PARTICIPANTS

Inscription

L'inscription se fait par équipe de 3. Chaque coureur doit être âgé de 16 ans révolus le jour de la course. La présence d'une personne majeure par équipe est néanmoins obligatoire. Chaque coureur doit être apte à courir un raid. Il doit être en excellente condition physique, apte à courir durant plusieurs heures, de nuit, sur des sentiers et routes. Ceci nécessite une résistance certaine à la fatigue, à l'isolement et aux conditions météorologiques. Nous vous rappelons que les participants ne peuvent pas s'inscrire sur les deux épreuves : NoctiRaid et NoctiSprint.



Les droits d'engagement sont de :

NoctiRaid	
50 premières équipes	30 équipes suivantes
130€ par équipe	145€ par équipe
NoctiSprint	
20 premières équipes	10 équipes suivantes
80€ par équipe	95€ par équipe

En s'inscrivant à la course, chaque équipe s'engage à confier à l'organisation, le jour de l'évènement, une pièce d'identité par équipe qui fera office de caution pour le prêt du doigt électronique SPORTident. Cette pièce d'identité sera rendue dès la fin de la course, sur remise du doigt prêté. Dans le cas contraire, vous devrez rembourser ledit doigt-électronique.

Les droits d'engagement au NoctiRaid / NoctiSprint comprennent :

- Un repas avant le départ (une Pasta Party) pour le NoctiRaid et après l'arrivée pour le NoctiSprint
- 1 dossard par équipe
- Un ravitaillement au village pendant et après la course
- La possibilité de laisser les effets personnels de l'équipe à l'espace consignes du village
- L'accès aux zones de repos (avec kinés), douches, vestiaires et assistance médicale au village
- La réception d'un « Welcome Pack » par coureur
- La réception d'une pochette de raideur par équipe, comprenant les roadbooks et cartes du parcours du NoctiRaid 2018 (ou NoctiSprint 2018)
- Le partage d'un événement convivial

Le choix du nom de l'équipe est libre. Cependant, l'organisation se réserve le droit de vous demander de changer de nom, si elle juge que celui-ci n'est pas approprié. Si une équipe souhaite participer au classement par challenge, son nom d'équipe doit obligatoirement représenter son entité : sa formation étudiante. Les inscriptions sont limitées à 80 équipes



pour le NoctiRaid et 30 équipes pour le NoctiSprint, après quoi il sera constitué une liste d'attente, afin de pallier à l'éventualité de désistement(s) d'équipe(s) inscrite(s).

Modalités d'inscription

L'inscription à l'édition 2018 du NoctiRaid ou du NoctiSprint se fait via le site Adeorun à l'adresse web suivante, accessible depuis le site du NoctiRaid : <https://noctiraid.adeorun.com/>.

Le paiement se fait directement sur la plateforme mise en place.

Pour que votre inscription soit valide, vous devez :

- Remplir les champs demandés
- Télécharger votre certificat médical (ou licence FFTri ou FFRMN)
- Accéder au paiement

Des frais d'inscriptions supplémentaires de 2€/personne seront demandés à ceux qui ne sont pas licenciés à la Fédération Française de Triathlon. En cas d'impossibilité de s'acquitter du paiement en ligne, il sera toujours possible de s'entendre sur un autre mode de paiement avec l'organisation (contact : inscription@noctiraid.fr). L'envoi du formulaire correspond à une pré-inscription. Aucune inscription n'est validée sans que celle-ci ait été réglée et qu'il ait été fourni les justificatifs nécessaires (certificats médicaux et/ou licences sportives).

Certificat médical ou licence sportive

Pour participer au NoctiRaid ou au NoctiSprint, chaque coureur doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la « pratique sportive en compétition » datant de moins d'un an ou la photocopie d'une licence sportive d'affiliation à la Fédération Française des Raids Multisports de Nature ou Fédération Française de Triathlon, en cours pour l'année 2017-2018. A défaut de l'un de ces deux documents, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

Annulation de l'inscription

Dans le cas où un coureur désire transmettre son dossard à un autre coureur, un remboursement du montant de son inscription lui sera fait à réception de l'inscription complète du participant remplaçant. Le participant remplaçant devra alors s'acquitter du montant de l'inscription et fournir ses justificatifs (certificat médical et photocopie de la carte étudiante le cas échéant). Cette procédure n'entrera en vigueur que dans un cas de remplacement. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera accordé autrement, quelles que soient les causes du désistement du participant. Dans l'impossibilité de procéder au remplacement du participant, l'inscription de l'équipe concernée est annulée, sans possibilité de remboursement.

